



RESPONSABLE SECTEUR JEUNESSE 11-25 ANS

Centre Socioculturel « La P'tite Gare »

CDI- 35h Poste à pourvoir à compter du 2 juin 2025

Participer au sein du Centre Socioculturel « La P'tite Gare » à la mise en œuvre des orientations du projet social.

1. RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI (FINALITE):

- Réaffirmer l'importance de l'autonomie chez les jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leurs projets.
- L'espace jeunesse est une forme de réponse aux besoins des jeunes pour soutenir leurs projets et accompagner les jeunes vers l'autonomie et la responsabilité.
- Le titulaire du poste a pour mission la conduite, la coordination, le suivi du secteur jeunesse.

2. POSITION DANS LA STRUCTURE :

- 1^{er}: Le directeur
- 2^{ème} : Responsable de secteur Jeunesse
- 3^{ème} : Animateur

Son responsable hiérarchique est le directeur du Centre socioculturel

3 . MISSIONS OU DOMAINES D'INTERVENTION

Assure une mission socio-éducative dans le cadre du projet de l'association :

Est responsable de la définition des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation matérielle, de la gestion financière et de l'encadrement des activités dont il a la charge ; est responsable des différents intervenants et/ou bénévoles ainsi que du suivi, de l'évaluation de son action et du respect du projet.

Accueillir - Ecouter - Accompagner

- Etablir un lien de confiance avec les jeunes afin de favoriser Le dialogue et l'écoute,
- Accompagner les jeunes dans la résolution des problématiques qu'ils rencontrent.
- Faciliter et Accueillir l'accès des jeunes aux espaces qui leur sont dédiés,

Dynamique de projets

- Développer et animer les projets portés par et pour les jeunes activités sorties ludiques artistiques, manuelles ou culturelles
- Mettre en place un programme d'activités dans le respect d'une progression pédagogique et /ou participer à sa mise en place y compris dans les aspects matériels et pratiques
- Proposer des actions ou projets de court, moyen ou long terme (projets à construire et engagement) . séjours, stages, ateliers et soirées à thèmes
- Accompagner les jeunes dans la mise en place de projets impulsés par différentes instances (actions de prévention en particulier).
- Susciter des partenariats avec les associations locales (activités sportives, culturelles ...)

Respecter et mettre en œuvre des consignes de sécurité concernant les personnes, le matériel, les locaux utilisés

4. DONNEES SPECIFIQUES :

4.1 RESPONSABILITES FINANCIERES :

Sous couvert du directeur :

- Suivi du budget du secteur « Jeunesse ».
- Etablir les Prévisionnels et les bilans financiers des actions.

Les procédures :

- Le professionnel n'est pas habilité à signer des conventions concernant les actions dont il est le coordinateur.
- Les achats et les prestations de services ne doivent pas dépasser 150 € sans l'avis de la Coordinatrice ou le Directeur.
- Donner les engagements quelque soit le montant auprès de service comptabilité. Pour les engagement de plus de 150 euros , vous devez obtenir l'accord du directeur.

4.2 RESPONSABILITES HUMAINES :

- Responsable des actions de l'équipe d'animateurs mobilisée autour des projets coordonnés.
- Responsable d'une équipe de bénévoles réunis au sein de la commission «Jeunesse» ou d'un projet coordonné,
- Responsable du public et des jeunes lors des animations ou des projets coordonnés.

4.3 RESPONSABILITES DES MOYENS ET DE LA SECURITE

- Responsable du matériel du secteur « Jeunesse » (*jeux, livres, matériel vidéo...*),
- Responsable de la sécurité du public lors des animations proposées par le secteur.

5. ACTIVITES DE L'EMPLOI

- Coordonne les actions menées par des professionnels et/ou des bénévoles travaillant dans plusieurs domaines,
- Exerce par délégation du directeur la gestion administrative et des ressources humaines,
- Développe des projets d'animation concertés,
- Conception, écriture, réalisation, évaluation de projets : projet pédagogique, d'activités, suivi, courriers, bilan (d'activités, par période ou annuel).
- Gestion administrative : suivi des présences jeunes, statistiques, dossier d'habilitation DSDEN, dossier des animateurs, réservation, autorisation parentale, information aux familles
- Animation : encadrement de groupes de jeunes et management équipe
- Gestion financière dans le cadre du budget spécifique du secteur Jeunesse, recherche de financement ponctuellement dans le respect des orientations du directeur/ Achats courants. Budget prévisionnel et compte de résultat par période
- Relation avec les établissements scolaires
- Réunion d'équipe

6. DIMENSION RELATIONNELLE

RELATIONS INTERNES :

- La commission « Jeunes », l'équipe d'animation, les membres du conseil d'administration, le secrétariat, la comptabilité..

RELATIONS EXTERNES :

- DSDEN, Collectif Animateur, CAF, FCS, CMS, CIAS, CCAS, associations locales, acteurs sociaux...
- Partenaires financiers : CG, REAAP, IREPS, CPAM, MSA, Mutualité de Vendée...

7. COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI

7.1 SAVOIRS (*CONNAISSANCES*) :

- La Famille et l'adolescence,
- Méthodologie de projet,
- Développement local,
- La prévention,
- Gestion et suivi comptable,
- Conduite de réunion,
- Législation,
- Environnement et le champ d'action lié à la Jeunesse,
- Dynamique de groupe...

- Psychologie de l'adolescent et du jeune, intérêt pour les questions de parentalité.
- Techniques d'animation (culturelles, artistiques, sportives...),
- Règlementaire : sécurité, responsabilité, hygiène.

7.2 SAVOIR-FAIRE (PRATIQUES) :

- Animer un groupe,
- Elaborer un budget (*suivi, évaluation...*),
- Mener une réunion,
- Mettre en action des objectifs clairs,
- Réaliser des tâches informatiques, administratives et de communication (*affiches, tracts...*),
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des jeunes,
- Assumer la Responsabilité d'un groupe de jeunes,
- Adapter sa communication et son comportement en fonction de l'âge du public,
- Animer une activité,
- Rendre compte de son action auprès du directeur et savoir l'interroger en cas de besoin,
- Transmettre, communiquer avec les parents et les responsables de l'association,
- Partager, apporter et échanger ses connaissances et ses « savoirs »,

7.3 SAVOIR-ETRE (COMPORTEMENT) :

- Sociabilité,
- Etre à l'écoute,
- Savoir s'adapter au public rencontré,
- Diplomatie,
- Autonomie,
- Faire preuve d'autorité et de bienveillance,
- Savoir donner l'exemple,
- Construire avec les jeunes une relation individuelle ou collective de qualité,
- Accepter les critiques et savoir se remettre en question pour progresser.

Conditions de travail

- Travail en journée, en soirée, le week-end et parfois la nuit (selon les manifestations et les activités)
- Dans le respect de l'application de la convention collective en vigueur au CSC La P'tite Gare (SNAECSSO)
- Pendant la période estivale, l'animateur est éventuellement aidé d'un ou plusieurs vacataires.

L'espace Color'ados- 11-13 ans est ouvert pendant les vacances scolaires, les mercredis et ponctuellement les samedis.
L'espace jeunes 14-17 ans est ouvert les vacances scolaires, les mercredis, vendredis soir et samedis.

Formation obligatoire : BPIEPS LTP
Expérience souhaitée



CENTRE SOCIOCULTUREL « LA P'TITE GARE »
35 rue du Maréchal Leclerc - 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
☎ 02 51 26 92 29 - stgilles@lapetitegare.com - <http://lapetitegare.centres-sociaux.fr/>